



# Conseil d'établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice



## Procès-verbal

Séance du mardi 14 novembre 2023 à 20h00

Salle des Combles, Saint-Sulpice

**Présences :** Mme Anne MERMINOD – Mme Florence POJER – M. Amaury DAELE – M. Bertrand DE RHAM – Mme Yasmine BOOLAKEE – Mme Ilaria PRETELLI – M. Neal GAUVIN – M. Vincent JOST – Mme Jeanne LIEVENS – Mme Cécile MATHOU – Mme Janik ALTHAUS – M. Christophe DONY – M. Stéphane GABRIEL –

**Excusés :** M. Jean CEPPI – Mme Stefania HOFMANN – Mme Mirela VERSCHUEREN – Mme Alexandra MONNOT –

**Absents :** M. Rabia AMOR – M. Dimitri TORREGROSSA – M. Robin NICHELE –

**Invités :** -

**Procès-verbal :** Danielle Menoud

---

### 1. Accueil

En l'absence de M. Jean CEPPI, Mme Anne MERMINOD, Municipale de Saint-Sulpice, ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue à tout le monde pour cette nouvelle séance. Elle rappelle les objectifs et les compétences du Conseil d'établissement selon la Loi sur l'Enseignement obligatoire (LEO).

### 2. Liste de présence

Conformément à ci-dessus

### 3. Adoption de l'ordre du jour

Le point N° 6 : Communications de la Direction, soit être supprimé, Mme la Directrice étant absente et excusée.

Ainsi modifié, l'ordre du jour est adopté.

### 4. Adoption du procès-verbal du 30 mai 2023

Une proposition de modification a été envoyée par Mme Yasmine BOOLAKEE :

« En préambule, il est rappelé que la décision avait été prise par le Conseil d'établissement que les PV seraient sous forme de PV décisionnel. Le passage du PV incriminé et la modification demandée sont lus à l'assemblée :

*Texte original : « Mme Yasmine BOOLAKEE BETTEX fait remarquer que les parents doivent prendre congé. »*

*Proposition envoyée par mail : « En effet, s'agissant le passage relatif à mon intervention, le pv tel que transmis ne reflète pas la teneur de mes propos et les motifs pour lesquels j'ai pris la parole. Je souhaiterais ainsi qu'il soit ajouté ce qui suit :*

*"Mme Yasmine BOOLAKEE intervient au sujet des deux demi-journées de congé qui peuvent être donnés à l'ensemble des établissements de la commune. Elle fait remarquer que beaucoup de parents se plaignent du fait que cette année encore le mercredi matin précédent le jeudi de l'Ascension ait été décrété demi-journée de congé. En résumé, beaucoup de parents ne admis par leur employeur à faire le pont de l'Ascension, de sorte que si leur(s) enfant(s) sont mis en congé le mercredi matin, ils doivent soit demander congé à leur tour à leur employeur sans être assuré de l'obtenir soit s'organiser pour la prise en charge de leur enfant et pour beaucoup, payer une structure ou une tierce personne pour ce faire. Mme BOOLAKEE rappelle par ailleurs que la grande majorité des parents qui travaillent n'ont que 4 semaines de vacances et que prendre une demi-journée parce que l'établissement scolaire octroie ces demi-journées n'est pas anodin, sans compter que nombre d'entre eux n'ont pas un employeur permettant de faire le pont. Cette prise en charge engendre un coût pour certains ménages qui n'est pas négligeable et ce, pour permettre à certains de s'octroyer un long week-end prolongé, ce qui ne semble socialement pas juste. Mme BOOLAKEE demande si l'école ne pourrait pas mettre en place une sorte de permanence avec classes ouvertes pour les parents qui n'auraient pas les moyens ou trouvé de solution de garde lors de ces deux demi-journées de congé. Il lui est répondu que lorsque ces demi-journées sont octroyées elles le sont pour tous les établissements. Elle demande dès lors si la Commune ne pourrait pas mettre en place une prise en charge des élèves aux frais de la collectivité.*

*Mme BOOLAKEE se demande s'il y a vraiment une nécessité d'octroyer ces demi-journées de congé. Il lui est répondu, après vérifications, qu'il s'agit d'une possibilité offerte par la loi et non pas d'une obligation.*

*Mme Mirela VERSCHUREN (de St-Sulpice) prend la parole et estime que cette demi-journée précédent le jeudi de l'Ascension représente une bouffée d'air pour les élèves qui n'ont pas de congé ou de vacances.*

*M. CEPPI, Municipal, intervient en relevant que s'il est exact qu'il ne peut être demandé au corps enseignant d'être présent pour assurer une permanence, il pourrait être demandé à la Commune et peut-être au service de la cohésion sociale d'organiser cette prise en charge. M. CEPPI va se renseigner à ce sujet et revenir vers le Conseil d'établissement. »*

Mme BOOLAKEE enverra un bref résumé de cette demande de modification au secrétariat afin que le texte ne soit pas trop alourdi (méthode du PV décisionnel).

Le procès-verbal sera ensuite soumis à approbation par circulation d'emails.

M. Vincent JOST fait la remarque à la page 2 au point 6., il faut remplacer « dans tous les établissements » par « dans tout l'établissement ».

## 5. Démissions / nominations

Il n'y a aucune démission.

## 6. Communications des Municipalités

Mme Anne MERMINOD mentionne que les structures UAPE de Chavannes et Saint-Sulpice sont ouvertes pour prendre en charge les enfants dont les parents n'ont pas congé. Il n'y a eu personne à Saint-Sulpice. Elle n'a pas de retour de Chavannes.

Il y a eu une rencontre entre tous les enseignants, le personnel du réfectoire, de la garderie, de l'UAPE et de l'UAPE privée car ce sont des personnes qui doivent travailler ensemble de plus en plus. La communication passe de mieux en mieux et les collaborations se créent. L'année prochaine, c'est l'école qui organisera cette rencontre annuelle.

## 7. Communication des groupes représentés (communes, parents, organisations, école)

**Enseignants :** Pour Chavannes, une demande pour les décosations devait être donnée par M. Jean CEPPI. Il répondra par mail si Mme Janick ALTHAUS lui renvoie ses questionnements.

Pour Saint-Sulpice, une chantée de Noël aura lieu le dernier mardi (19 décembre) pour les 1-4 P et le jeudi 21 décembre pour les 5 à 8 P de 17h30 à 18h00. Un petit mot sera mis dans les agendas scolaires et des documents seront adressés aux personnes concernées.

**Parents :** Mme Ilaria PRETELLI a demandé les compétences du Conseil d'Etablissement car elle aimerait créer des commissions ou groupes de travail pour apporter quelque chose sur certains sujets, dont les jours de congés, si les enseignants sont engagés ailleurs. Mme Anne MERMINOD explique que le Conseil d'Etablissement a très peu de prérogatives. Le rôle est restreint et les seules décisions qu'il peut prendre sont ces fameux jours de congé. Par contre, il peut faire des propositions. Le quart parents doit (selon le règlement) organiser une séance par année pour les parents afin d'entendre toutes les propositions et les transmettre aux bonnes personnes (enseignants, Direction, politique, etc.)

**Sociétés :** -

## 8. Fixation de la date du prochain Conseil : le mardi 6 février 2024 à 20H00 à Chavannes-près-Renens

Demande est faite qu'une personne de l'Association des Parents d'Elèves assiste au Conseil d'Etablissement. Il est répondu que les séances sont publiques. Toutefois, la personne ne pourra pas prendre la parole (seuls les membres le peuvent).

## 9. Divers et propositions individuelles

- Proposition de Mme Ilaria PRETELLI, mail du 2 novembre : que le Conseil d'Etablissement se charge d'établir un projet visant à favoriser la divulgation de résultats scientifiques de l'EPFL et de l'UNIL auprès des écoliers. Ce projet n'est pas de compétence du Conseil. Il faut s'adresser directement à la Direction ou à l'enseignant de l'enfant. Si les parents veulent organiser ça durant un des jours de congé, ils pourraient organiser ce projet. L'Association des Parents d'Elèves (APE) organise des ateliers scientifiques les samedis.

Si les enseignants sont en congé, en formation, est-ce que le reste du personnel scolaire est présent afin de pouvoir laisser les enfants s'autogérer, en laissant le bâtiment ouvert et organiser des conférences ou des débats. Cela résoudrait la garde des enfants et l'avantage du lieu (à proximité de l'UNIL). Le bâtiment scolaire pourrait être ouvert. Par contre, il faut assurer la surveillance des élèves.

M. Bertrand DE RHAM précise que ces jours de congé n'ont rien à voir avec le corps enseignant. Il y a des journées pédagogiques parfois, mais les enseignants ont congé ces jours-là. Les activités seraient facultatives. Il est proposé que Mme Ilaria PRETELLI monte un projet, afin d'encourager des enseignants à venir. L'encadrement des élèves devra être assuré.

- Proposition de Mme Yasmine BOOLAKEE, mail du 14 novembre.

- Questions sur les incivilités et violences entre enfants : seront abordées ci-dessous.
- Promotions : il y aura des promotions, en deux cérémonies. Il n'a jamais été question d'abandonner les promotions.
- Création d'un cortège. Le cortège n'est pas dans les prérogatives du Conseil d'Etablissement. Il n'est pas possible d'exiger des enseignants qu'ils organisent un cortège (comme celui de la fête du Bois de Lausanne). La 1<sup>ère</sup> porte à frapper est celle de l'enseignant ou de la Directrice.

M. Vincent JOST trouve dommage que le Conseil d'Etablissement (une rencontre avec des personnes représentatives des élèves) on s'interdise de répondre à tout ce qui est demandé, en se cachant derrière le règlement. Ce n'est jamais le bon interlocuteur. L'intérêt est que : tout le monde est présent, tout le monde peut donner un coup de main (les parents, les enseignants, les Municipalités, l'UAPE) pour faire des choses formidables. Les planètes sont alignées. Mme Anne MERMINOD dit qu'il faut des projets plus ficelés, mieux aboutis. Mme Yasmine BOOLAKEE aimerait que soient discutés tous ces projets, afin de savoir pourquoi ce n'est pas « possible » (manque de temps, d'argent, de ressources, d'aides, etc.).

- Fête de Noël : Est-ce que définitivement (sous prétexte que Noël c'est laïque) Chavannes n'organisera pas ou plus de « fête de Noël » ? A Saint-Sulpice, une chantée de Noël est organisée par l'école. M. Vincent JOST rappelle qu'historiquement, l'APE participait à la chantée pour servir le thé, pour animer cette manifestation. MM. Vincent JOST et Stéphane GABRIEL regarderont ensemble afin de remettre cette pratique en fonction.
- Sur le harcèlement : des parents n'ont pas été mis au courant du harcèlement de leur propre enfant. Ils n'ont su que quatre mois après. Ça prend trop de temps. Mme Anne MERMINOD dit que l'école suit ce que le canton préconise. Ça concerne autant les parents que les enfants. Est-ce qu'il y a une procédure pour que les parents soient au courant ?

Mme Anne MERMINOD dit qu'il y a un processus dans les écoles.

M. Bertrand DE RHAM, en tant que quart politique ayant été délégué de la santé dans l'établissement où il enseigne, reconnaît qu'il s'agit de problématiques importantes. Il propose que le Conseil d'Etablissement reçoive la visite de la personne en charge de la santé dans l'établissement scolaire afin de présenter au Conseil ce qui est prévu au sein de l'établissement. Il est envisagé aussi d'organiser une conférence pour les enfants et/ou parents.

Le fonctionnement du Conseil d'Etablissement, jusqu'à présent n'est pas optimal. Il faut dépasser la logique du « bloc contre bloc », réfléchir tous ensemble à une problématique en adoptant un point de départ, faire quelque chose tous ensemble. Pour le moment il y a d'un côté ceux qui se plaignent et de l'autre ceux qui se justifient.

L'idée est d'inviter quelqu'un des PPLS pour qu'il présente ce qui se fait dans les établissements. M. Neal GAUVIN aimerait aussi avoir ces informations pour pouvoir transmettre aux parents qui ont posé des questions. M. Vincent JOST aimerait savoir combien de cas sont suivis sur l'année. Il mentionne le harcèlement en dehors de l'école qui est de compétence des Municipalités qui assurent la sécurité sur leur territoire. Que faire pour aider les parents ? Chaque quart est concerné. C'est un bon sujet.

Proposition pour le prochain Conseil d'Etablissement : une invitation de quelqu'un des PPLS, responsable de la santé. Mme Janick ALTHAUS rejoint M. Bertrand DE RHAM. Elle voit qu'elle a besoin du soutien des parents, de la Direction. A Chavannes, durant le trajet entre école et l'APEMS se passent des choses assez graves. Il faut être au courant pour pouvoir aider les enfants et les parents. Tous doivent être unis. Tous doivent tirer à la même corde. L'infirmière scolaire gère aussi ça. Il est proposé d'envoyer les questions avant afin que l'intervenant puisse les préparer. La méthode Picas a été mise en place. Il faudrait faire un bilan de cette mesure pour savoir si elle est efficace.

M. Stéphane GABRIEL mentionne que les enseignants ont reçu aussi à Saint-Sulpice la formation Picas. Un éducateur est la personne ressource en cas d'harcèlement, car c'est la seule personne habilitée à agir lors des cas d'harcèlements. Chaque situation est différente. M. Vincent JOST mentionne que les représentants des APE du canton de Vaud ont un raz le bol de l'impunité des harceleurs. Mme Anne MERMINOD propose d'essayer d'organiser cette invitation. Elle demande aux participants d'envoyer les questions pour le 6 février (délais avant fin décembre). M. Bertrand DE RHAM reconnaît que ces situations sont très complexes, qu'on ne voit que la pointe de l'iceberg. Il y a un sentiment d'impunité et d'impuissance des enseignants. Tous les acteurs essayent de faire au mieux. La Loi ne prévoit pas grand-chose pour les mineurs, malgré les preuves. Personne ne sait quoi faire. C'est très frustrant pour toutes les personnes qui subissent (autant les victimes, que les parents et les enseignants). Mme Jeanne LIEVENS veut créer une communication entre services. Le Service de la Cohésion sociale, par ses travailleurs sociaux de proximité (TSP), est un des maillons de la chaîne. Elle peut faire des préventions. Le TSP peut être sollicité. Ils sont à disposition avec les outils. Mme Anne MERMINOD aimerait associer les TSP pour cette séance. Les relations sont différentes avec un éducateur.

Une présentation des PPLS et des TSP sera envisagée la prochaine fois. C'est rare que le lien entre la commune et l'école existe. Les membres du Conseil d'Etablissement enverront leurs questions à la secrétaire. Elles seront triées par les Municipaux.

- Sorties théâtre : à demander aux enseignants. Toutes les sorties organisées par l'école sont gratuites. Ne sont payantes que les sorties facultatives, non prises sur le temps d'école.
- Mme Janick ALTHAUS remercie les communes pour ce qu'elles font pour les enseignants.

- Mme Mirela VERSCHUREN, mail du 13 novembre (arrivé après le délai) demande comment ça se passe quand les niveaux scolaires sont différents dans une même classe. C'est plutôt à la Direction de répondre.
- Mme Cécile MATHOU, mail du 11 novembre (arrivé hors délai) Les 10 km de Lausanne, l'école ne va pas l'organiser. De façon générale, cela pourrait se faire par classe. A voir avec l'enseignant. L'effet de cohésion de groupe est très favorable afin de soutenir les enseignants. M. Stéphane GABRIEL explique que ça n'est pas un projet spécifique. Les enseignants décident personnellement. M. Neal GAUVIN propose que les différents groupes représentés au sein du Conseil d'Etablissement puissent se mobiliser pour aider. L'école pourrait faire circuler l'information que l'APE et les TSP peuvent participer avec les enseignants. Le Conseil d'Etablissement doit permettre le lien entre tous.

Mme Janick ALTHAUS est déléguée des responsables des bâtiments scolaires. Ils se sont rendus compte que chaque bâtiment organise des projets dont les autres bâtiments ne sont pas au courant et peut-être que deux ou trois personnes aimeraient participer. En parler, comment être au courant des autres projets ? La diversité, on doit la respecter. On ne juge pas les enseignants. Les enseignants pourront compter sur l'aide des APE et proposer des choses qu'ils pourraient faire ensemble avec l'école. Il n'y pas d'espace de partage pour communiquer les projets.

- Il est mentionné que dans le dernier journal communal de Chavannes-près-Renens (le 1022) à la page 6, une démarche participative, pour les habitants de Chavannes-près-Renens, sur l'aménagement de la cour du collège de la Plaine est initiée durant les mois de novembre et décembre.

Aucun autre divers n'étant demandé, la séance est levée à 21h25.

Au nom du Conseil d'établissement scolaire

primaire et secondaire

de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice

Présidence :



Secrétariat :



Anne MERMINOD

Danielle Menoud